## Reglement et conditions d’emprunt

1. L’entrée s’effectue par la **porte du fond du couloir** (en l’absence de la bibliothécaire, l’entrée se fait par le secrétariat).
2. Le prêt concerne **10 ouvrages maximum** et a une durée de **15 jours ouvrables**. Prolongation possible par :
* Le catalogue
* Le bureau de prêts
* Un envoie d’e-mail à la bibliothécaire.
* Les vacances de Noël, Carnaval, Pâques et d'été n'interviennent pas dans le décompte des jours.
* Aucune prolongation ne sera possible pendant la période précédant les stages.
1. Le **prêt** est maintenant **informatisé.** Aucun ouvrage ne peut sortir de la bibliothèque sans avoir été scanné au préalable. En cas d’absence de la bibliothécaire, le prêt se fait auprès de la secrétaire, Madame Tonglet.

**Il est interdit de sortir un document sans autorisation**.

1. Pour la **rentrée des ouvrages**, le lecteur déposera les livres auprès de la bibliothécaire (ou sur son bureau en son absence).
2. Les ouvrages consultés à la bibliothèque doivent être laissés sur les tables, la bibliothécaire prend en charge leur rangement.
3. Certains ouvrages sont uniquement accessibles en consultation et ne peuvent pas être empruntés. Une étiquette le précisant se trouve à l'intérieur de la couverture, ainsi qu’une étiquette rouge sur le dos des livres.
4. Tout **retard** sera sanctionné d'une amende **de 0,25 euro/semaine et par ouvrage**. En cas de retard et/ou d’amende non payée, aucun ouvrage ne pourra être emprunté.

 Vous serez informés des **rappels par mail.** Au troisième rappel, l'étudiant se verra refuser le droit d’emprunt à la bibliothèque.

1. **Tout ouvrage perdu ou détérioré** devra être **remboursé** à la bibliothèque au prix du jour, indépendamment des amendes.
2. **L’emprunteur est responsable du document jusqu’à sa restitution**. Ne pas échanger de livre avec une autre personne sans en informer la bibliothécaire : si le livre n’est pas rendu, celui qui l’a emprunté sera responsable.
3. Des **jeux pédagogiques** sont à la disposition des étudiants moyennant une caution, fixée en fonction de la valeur du jeu.
4. La bibliothèque est un lieu de travail qui doit rester agréable. Ne laissez **pas de déchets** (bouteilles, papiers, emballages, etc.) après votre utilisation des lieux. Le bruit est autorisé mais veillez à respecter les étudiants qui étudient, se concentrent, etc.